

Publication du dispositif

Le président du Tribunal militaire de division 2,

A vous:

Ruiz Richard, fils de José et de Maria, née Madrid, né le 19 novembre 1962, à Vevey, originaire de Lutry, domicilié actuellement à E-29630 Arroyo de la Miel – Malaga, chez M^{me} Maria Ruiz Madrid Villaverde, Calle Medina Azahara 5-2° C; sdt trm constr ligne à btr EM rgt art 1;

vous êtes avisé que le Tribunal militaire de division 2 a rendu le 21 novembre 2002 une décision, dont le dispositif est le suivant:

1. La demande de relief du jugement par défaut du Tribunal militaire de division 1, du 16 novembre 1995, reconnaissant Ruiz Richard coupable d'insoumission et d'inobservation de prescriptions de service et le condamnant à 30 jours d'emprisonnement sans sursis, ainsi qu'aux frais de la cause fixés à 400 francs est rejetée.

Le refus de relief est susceptible de recours au sens de l'art. 195, let. d, PMM, dans les 20 jours dès la communication écrite de la décision attaquée. Celui-ci doit être déposé par écrit, avec motifs et conclusions, auprès du Tribunal qui a statué (art 197 PPM).

18 mars 2003

Le président du Tribunal militaire de division 2

Publication du dispositif

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	10
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.03.2003
Date	
Data	
Seite	2063-2063
Page	
Pagina	
Ref. No	10 127 108

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.